



NI PROLONGATION, NI NOUVELLE INSTALLATION !  
LE NUCLÉAIRE C'EST TOUJOURS NON !

# ➤ ➤ **Tricastin : une centrale à arrêter en urgence !** ➤ ➤



**Dossier de presse**

**Mai 2020**

# ➤ ➤ **Tricastin : une centrale** **à arrêter en urgence ! ➤ ➤**

Le documentaire d'anticipation *Retour à la normale*, de Christina Firmino, sorti fin 2018, proposait d'imaginer ce que serait la vie quotidienne après un accident nucléaire sur une centrale identifiée comme celle du Tricastin.

Une telle éventualité ne relève malheureusement pas de la pure fiction. **En effet, la situation actuelle au Tricastin présente tous les ingrédients pour qu'un scénario accidentel devienne réalité.** Qu'il s'agisse des impacts du vieillissement sur des équipements défectueux, des nombreux dysfonctionnements entraînés par une maintenance déficiente ou des risques d'agression externe, la centrale cumule les facteurs de risque. Si certains se retrouvent sur la plupart des centrales françaises, d'autres sont spécifiques à ce site.

Dans ces conditions, envisager la prolongation du fonctionnement des réacteurs relève de l'irrationnel. Le réacteur n°1 a achevé fin 2019 sa 4<sup>ème</sup> « visite décennale » et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) doit statuer en 2022 sur la poursuite de son fonctionnement au-delà d'une quarantaine d'années. Alors qu'il atteint cette année les 40 ans de fonctionnement effectifs, le Réseau "Sortir du nucléaire" souhaite porter à connaissance un aperçu des principaux problèmes de sûreté sur ce site.

Ce dossier a été rédigé en lien avec les associations de la vallée du Rhône qui, comme nous, appellent à un arrêt définitif de la centrale.

## **Contacts :**

### **Pour le Réseau "Sortir du nucléaire" :**

Charlotte Mijeon – 06 64 66 01 23

[charlotte.mijeon@sortirdunucleaire.fr](mailto:charlotte.mijeon@sortirdunucleaire.fr)

<http://www.sortirdunucleaire.org>

Nous vous invitons vivement à prendre également contact avec les associations de Drôme et d'Ardèche, qui suivent la situation de la centrale du Tricastin de près :

### **Stop Tricastin**

Alain Volle

06 85 12 40 62

[stoptricastin@gmail.com](mailto:stoptricastin@gmail.com)

### **FRAPNA Drôme Nature**

#### **Environnement**

Patrick Royannez

06 81 80 48 59

<https://frapnadrome.org/>

### **Stop nucléaire 26-07**

Jane Mercandelli

06 80 58 62 18

<http://www.sdn26-07.org/leblog/>

### **Réaction en Chaîne Humaine**

07 77 20 27 71

### **Greenpeace France**

Roger Spautz

+352 621 233 361

Pour en savoir plus sur les enjeux liés à la sous-traitance, nous vous conseillons également de prendre contact avec l'association **Ma Zone Contrôlée**, qui regroupe des salariés statutaires et des sous-traitants de l'industrie nucléaire.

Gilles Reynaud - [gilles.reynaud3@libertysurf.fr](mailto:gilles.reynaud3@libertysurf.fr), <http://www.ma-zone-controlee.com/>

# ➤ ➤ Sommaire

**Des défauts** susceptibles d'aggraver  
les effets du vieillissement ..... p.4

Maintenance déficiente, surveillance défectueuse :  
**des risques pour les riverains et les travailleurs** ..... p.6

**Des risques externes** non négligeables ..... p.10

En cas d'accident, **quelle réponse**  
**des autorités et d'EDF SA ?** ..... p.12

# ➤ ➤ **Des défauts susceptibles d'aggraver les effets du vieillissement** ➤ ➤

**Âgés de 39 à 40 ans, les réacteurs du Tricastin comptent parmi les doyens du parc nucléaire français. Ils sont donc en première ligne face au processus de vieillissement et d'obsolescence qui affecte l'ensemble des centrales.**

Dans une centrale nucléaire, certains équipements peuvent être remplacés lorsqu'ils sont usés<sup>1</sup>. Mais d'autres, comme l'enceinte en béton, ne peuvent être remplacés. Quant à **la cuve du réacteur, elle ne peut être ni remplacée, ni réparée. Sous l'effet du bombardement des neutrons, elle devient plus fragile**, si bien que des variations brusques de température pourraient accroître les risques de rupture. À Tricastin, on doit même déjà réchauffer l'eau destinée à refroidir le réacteur pour éviter un choc thermique, manipulation qui laisse le réacteur à la merci d'une erreur humaine ou d'une défaillance technique en cas d'arrêt brutal obligatoire. En tout état de cause, cet équipement n'a pas été conçu pour une durée de fonctionnement supérieure à 40 ans. Aller au-delà, comme le souhaite EDF, revient à entamer dangereusement les marges de sûreté.

Une procédure est officiellement prévue pour étudier la prolongation du fonctionnement des réacteurs au-delà de 40 ans. Mais on notera que le calendrier prévu acte une prolongation de fait, indépendamment de l'avis que rendra l'Autorité de sûreté nucléaire à l'issue des quatrièmes visites décennales. En effet, les différentes étapes seront décalées par rapport à l'âge effectif de la centrale et étalées dans le temps. De ce fait, **lorsque l'ASN rendra son avis sur la poursuite ou non du fonctionnement des réacteurs du Tricastin au-delà de 40 ans, ceux-ci auront déjà atteint entre 42 ans et 45 ans en moyenne !**

Notons enfin que la quatrième visite décennale du Tricastin s'est achevée alors que l'Autorité de sûreté nucléaire n'a pas encore rendu publiques ses prescriptions conditionnant la prolongation du fonctionnement au-delà de 40 ans. En 2021, quand celles-ci seront publiées et opposables, le réacteur aura déjà redémarré après la première vague de travaux. Il pourra donc difficilement prétendre y être conforme.

**Concernant la centrale nucléaire du Tricastin, les risques liés au vieillissement sont en outre accrus par la présence de défauts sur des pièces importantes pour la sûreté.**

## **La cuve du réacteur n°1**

La cuve est criblée d'une vingtaine de fissures, dénommées « défauts sous revêtement », dont la plus longue mesure 11 mm<sup>2</sup>. EDF SA prétend que ces fissures, existantes depuis la fabrication, restent stables. Cependant, des experts étrangers comme le professeur Walter Bogaerts, de l'université de Louvain, ont mis en évidence le fait que les fissures présentes dans les cuves des réacteurs pourraient s'agrandir au contact de molécules d'hydrogène. Plus cette cuve sera utilisée, plus les risques de rupture brutale s'accroîtront.

Certaines tubulures de cuve du Tricastin, qui relient cet équipement au circuit primaire, présentent également des fissures, dont l'existence était connue dès 1978<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Que ces équipements fatigués soient effectivement remplacés au bon moment, et par les pièces adéquates, constitue un autre enjeu. Parfois les fabricants des pièces concernées n'existent plus.

<sup>2</sup> Voir cette [note de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire en date de septembre 2012](#)

<sup>3</sup> Voir cette vidéo d'archives de l'INA : <https://www.ina.fr/video/CAB7901862401>

D'autres pièces sont **affectées par des défauts de fabrication découverts ces dernières années**. Comme elles ne présentent pas les caractéristiques initialement prévues, prolonger leur durée de fonctionnement est d'autant plus risqué :

### **Des générateurs de vapeur non conformes**

Ces générateurs de vapeur équipant la centrale présentent une concentration trop élevée en carbone, qui accroît les risques de rupture. Le réacteur 3 du Tricastin est équipé d'un générateur de vapeur suspect fabriqué à l'usine Framatome du Creusot. Des générateurs de vapeur défectueux de fabrication japonaise équipent également les quatre réacteurs. Ces défauts ont nécessité l'introduction de mesures compensatoires.

Par ailleurs, les dernières enquêtes effectuées suite à la découverte de falsifications massives de dossier à l'usine Framatome du Creusot ont permis de constater, en juillet 2018, que **les réacteurs 1, 3 et 4 étaient chacun équipés de 24 pièces comportant des défauts**. Le réacteur n°1 cumule à lui seul 65 irrégularités, certaines pièces comportant plusieurs défauts:

---

<sup>4</sup> Voir le recensement effectué par EDF : <https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/nucleaire/segregation-carbone-et-dossiers-de-fabrication-creusot-forge/dossiers-de-fabrication>

# ➤ ➤ Maintenance déficiente, surveillance défectueuse : des risques pour les riverains et les travailleurs ➤ ➤

On observe à Tricastin le même phénomène que sur l'ensemble du parc nucléaire : une menace accrue pour les travailleurs et la sûreté découlant de la course à la rentabilité dans laquelle s'est lancée EDF. L'association [Ma Zone Contrôlée](#), qui regroupe des travailleurs statutaires et sous-traitants de l'industrie nucléaire, a d'ailleurs pu en témoigner en 2018 devant la Commission d'Enquête Parlementaire sur la Sûreté et la Sécurité Nucléaire<sup>5</sup>.

Depuis une vingtaine d'années, les opérations de maintenance (les plus dangereuses pour les travailleurs) sont externalisées à près de 80%. Le temps nécessaire pour les effectuer a été considérablement réduit. Quant aux entreprises prestataires, elles sont dans 80% des cas sélectionnées sur la base du moins-disant social. **Ce dumping social, synonyme d'industrie low-cost, génère une situation délétère.** Celle-ci s'avère particulièrement démotivante pour les travailleurs qualifiés, qui se retrouvent mis en concurrence avec d'autres prestataires ayant parfois une formation minimale mais toujours sommés de travailler le plus vite possible.

Les sous-traitants de l'industrie nucléaire ne jouissent évidemment pas du même statut que les agents EDF, ni du même suivi médical car ils ne disposent pas d'une convention collective spécifique qui les protégerait et protégerait tout le monde de manière générale. **Parfois insuffisamment formés, soumis à une pression importante, les sous-traitants en charge de la maintenance subissent donc des conditions de travail qui ne leur permettent pas d'effectuer leurs tâches correctement et sans risque pour leur santé.**

Cette situation a des conséquences très concrètes sur la réalisation des opérations sous-traitées, qu'il s'agisse de la maintenance, la logistique, la radioprotection ou encore les travaux de robinetterie ou de soudure. La qualité des opérations s'en ressent, et ce d'autant plus que les travailleurs les plus expérimentés partent progressivement en retraite sans qu'une sensibilisation adéquate aux enjeux ne soit apportée à leurs successeurs.

En outre, la pression subie par les travailleurs et la priorité donnée à la rentabilité du côté de l'exploitant aboutissent de plus en plus souvent à **faire passer à la trappe la maintenance préventive des installations.**

**En outre, les opérations réalisées ne sont plus l'objet d'un contrôle rigoureux et systématique de la part de l'exploitant,** comme le signale régulièrement l'ASN. L'obligation de surveillance par l'exploitant des activités sous-traitées n'est pas au niveau attendu. C'est ainsi que, dans un courrier faisant suite à une inspection menée en avril 2019 à la centrale, l'Autorité de sûreté nucléaire s'interroge sur « *la capacité d'EDF à réaliser un contrôle rigoureux de la préparation de ses activités* » et s'inquiète d'une « **fâcheuse accoutumance aux petits écarts, susceptible de masquer les vrais enjeux de sûreté ou de relaxer la vigilance nécessaire et exigée de l'exploitant** ».

---

<sup>5</sup> Retrouvez son audition [sur le site de l'Assemblée Nationale](#).

**À la centrale nucléaire du Tricastin, cette situation s'est traduite ces dernières années par un certain nombre de problèmes graves, compromettant notamment le bon fonctionnement de certains équipements importants pour la sûreté :**

### **Non tenue au séisme des tuyauteries des stations de pompage**

En octobre 2017, EDF a annoncé que les tuyauteries des stations de pompage de 29 réacteurs (dont ceux de Tricastin 1, 3 et 4) n'étaient plus « qualifiées au séisme », compromettant l'approvisionnement du réacteur en eau de refroidissement. **Du fait d'un défaut d'entretien, ces tuyauteries étaient si corrodées qu'elles avaient perdu en épaisseur et n'auraient pas résisté à un choc<sup>6</sup>.** En avril 2018, il est apparu que sur les réacteurs 2 et 4, les structures qui supportaient les tuyauteries étaient également concernées par ce risque<sup>7</sup>.

### **Risque de perte d'alimentation électrique**

On peut également s'interroger sur **le risque de perte d'alimentation électrique de secours du fait de ce mauvais entretien**. En avril 2016, le Journal de l'Énergie a dévoilé des documents interne à EDF attestant de l'état alarmant des groupes électrogènes de secours du parc nucléaire, censés prendre le relai en cas de perte d'alimentation électrique. [Ceux du Tricastin indiquaient un état compris entre « à surveiller » et « dégradé »](#). La situation ne s'est pas arrangée, puisqu'un des générateurs de secours du réacteur n°1, hors service, a [dû être entièrement changé](#).

### **Surveillance et formation insuffisantes**

Au premier semestre 2017, la centrale du Tricastin a également vu se multiplier les [difficultés liées à la conduite du réacteur](#), traduisant une carence dans la surveillance des activités et un problème de formation du personnel (concernant ici même les agents d'EDF).

### **Un assemblage de combustible coincé !**

En février 2019, le réacteur n°2 a vu se répéter un phénomène rare, nécessitant des opérations risquées : [un assemblage de combustible s'était coincé lors du déchargement](#) et était resté suspendu au-dessus du cœur des réacteurs. Sa chute aurait pu endommager le reste du combustible, entraînant un dégagement important de radioactivité. Ce problème, très rare sur l'ensemble du parc, était déjà survenu en 2008 et 2009. EDF n'avait pas pris les mesures nécessaires pour empêcher qu'il se répète.

---

<sup>6</sup> Plus d'informations ici : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Anomalie-generique-Le-refroidissement-des-reacteurs-ne-sera-plus-assure-en-cas-de-seisme-important>

<sup>7</sup> <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Tricastin-Perte-du-refroidissement-de-2-reacteurs-en-cas-de-seisme>

## Cette course à la rentabilité met également en danger la santé des travailleurs et l'environnement :

### Pollution radioactive récurrente...

À l'été 2013, une surveillance défectueuse (flaque d'eau radioactive non détectée) et le mauvais entretien d'un joint censé imperméabiliser le sol du bâtiment ont abouti à une [pollution au tritium des eaux souterraines](#). Cette pollution a donné lieu à une action en justice.

À l'été 2018, les joints inter-bâtiments défectueux à l'origine de la fuite de 2013 n'avaient toujours pas été réparés. Or, le 17 juillet 2018, une nouvelle [fuite radioactive](#) a eu lieu dans plusieurs locaux, sur plusieurs niveaux, dont certains, au contact direct de l'environnement, n'étaient pas étanches.

En outre, [comme l'a dévoilé Médiapart en juillet 2019](#), dans la nuit du 29 au 30 août, une inondation interne a eu lieu en zone contrôlée, lessivant un sol contaminé. Cette eau polluée par du tritium (jusqu'à 2000 Bq/L) [s'est infiltrée sur trois niveaux](#) en raison des défauts des joints, atteignant des équipements électriques importants pour la sûreté et contaminant des locaux normalement situés hors zone nucléaire. Cette eau a dû être nettoyée à la raclette et à l'aspirateur par des prestataires. Au vu du mauvais état des joints, il est possible qu'une partie se soit infiltrée dans le sol et que la nappe ait à nouveau été polluée. [Une plainte a été déposée](#), dans le but de déclencher une enquête.

Enfin, le 4 novembre 2019, **EDF a détecté une nouvelle pollution** dans la nappe d'eau sous la centrale, avec une concentration en tritium atteignant 1150 becquerels par litre. En cause : l'endommagement du piquage d'une tuyauterie.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-du-tricastin/actualites/marquage-en-tritium-de-la-nappe-contenue-dans-l-enceinte-geotechnique-situee-sous-la-centrale-du-tricastin>

### ...et travailleurs dangereusement exposés

En avril 2018, [une pièce très fortement radioactive a été expédiée par erreur dans un emballage destiné aux outillages faiblement contaminés](#). Officiellement, cette erreur n'a pas débouché sur la contamination de travailleurs de la centrale ; mais toutes les conditions étaient réunies pour que ce soit le cas. Elle est dans tous les cas révélatrice du défaut de surveillance des opérations effectuées par l'entreprise prestataire.

En novembre 2018, lors d'une opération de maintenance, [un sous-traitant a été contaminé au niveau du cou](#). En mars 2019, un autre travailleur a été [contaminé au poignet](#) ; en juillet 2019, un autre [au niveau des mains](#). À chaque fois, **ces contaminations représentaient un quart de la limite réglementaire annuelle autorisée pour les travailleurs, ce qui est considérable.**

### Crise du Covid-19

À ces problèmes structurels, il faut rajouter une nouvelle préoccupation découlant de la crise du Covid-19. Pendant plus d'un mois, sur les sites EDF, les sous-traitants ont dû intervenir dans des conditions dégradées, sans bénéficier des protections adéquates (les masques n'ont été disponibles sur l'ensemble des sites qu'à compter du 27 avril 2020 !). Auditionné par des parlementaires le 29 avril, le président de l'ASN, Bernard Doroszczuk, a exprimé ses préoccupations pour des équipes « fatiguées et stressées ».

Cette situation a entraîné des risques accrus de non-qualités de maintenance, voire de fraudes. En outre, le report et l'étalement sur 2021-2022 de nombreux travaux de maintenance du fait de la crise du Covid-19 laisse craindre une dégradation supplémentaire de l'état des équipements.



Dans ce contexte, le projet d'EDF de laisser fonctionner les réacteurs nucléaires du Tricastin au-delà de leur 4<sup>ème</sup> visite décennale a de quoi inquiéter. Dans un courrier faisant suite à une inspection menée du 7 au 15 mai 2019, l'ASN pointait d'ores et déjà les « **difficultés de l'exploitant à maintenir, au quotidien, son installation conforme** ». Si les choses en sont déjà là, **comment EDF compte-elle faire face au vieillissement des installations**, qui nécessitera des besoins accrus en maintenance ?

Et au vu de la situation financière désastreuse d'EDF et de la perte de compétences, comment imagine-t-elle se lancer dans des opérations massives de remplacement d'équipements usés ? L'Autorité de sûreté nucléaire elle-même a d'ailleurs exprimé un « **sérieux doute sur la capacité de la filière à réaliser de gros travaux** ». De leur côté, les sous-traitants craignent que les travaux de « Grand carénage » ne se transforment en « grand carnage ».

**Prévoir la poursuite du fonctionnement des réacteurs du Tricastin, c'est donc donner le feu vert à un nucléaire low-cost qui mettrait en danger les populations et les travailleurs.**

## ➤ ➤ Des risques externes

## non négligeables ➤ ➤

Enfin, la centrale nucléaire du Tricastin, de par sa situation, cumule les points de **vulnérabilité à différents risques**, dont en premier lieu le risque sismique.

### Risque sismique

Le risque sismique est une réalité en vallée du Rhône. Le 11 novembre 2019, un séisme de magnitude 5,4 est survenu dans la région du Teuil, à une dizaine de km de la centrale de Cruas et une trentaine de celle du Tricastin. Si aucun dégât n'a été rendu public sur ces installations, il est apparu nécessaire de mieux caractériser cet événement et d'en tirer d'éventuelles conséquences sur les risques pesant sur les centrales, celles-ci étant dimensionnées pour résister à un séisme de magnitude 5,2.

40 ans après la mise en service du premier réacteur du Tricastin, on continue d'y découvrir des problèmes de « non-tenu au séisme », découlant de défauts de conception ou d'un mauvais entretien. Bien souvent, ils affectent des équipements importants pour la sûreté, qu'il s'agisse de l'alimentation électrique de secours ou du refroidissement.

- En octobre 2017, découverte de la non-tenu au séisme des tuyauteries des stations de pompage, si corrodées qu'elles n'auraient pas résisté à un choc<sup>8</sup>
- Le 7 juin 2019, EDF a annoncé un défaut de tenue au séisme du circuit SEC, destiné à refroidir l'ensemble des matériels importants pour la sûreté en conditions normales et accidentelles. Les brides équipant les pompes des circuits étant trop fines, la jonction entre la pompe et les tuyaux n'auraient pas été étanches en cas de secousse<sup>9</sup>.
- Le 23 décembre 2019, EDF a découvert que les armoires de contrôle-commande du réacteur n°1, mal fixées, auraient pu s'entrechoquer en cas de séismes, menaçant d'endommager au passage plusieurs équipements et de remettre en cause le bon fonctionnement de plusieurs systèmes de sauvegarde et d'un groupe électrogène de secours<sup>10</sup>.
- Le 3 avril 2020, EDF a annoncé que les tuyaux du circuit SEC présentaient une épaisseur insuffisante, qui compromettrait leur tenue au séisme<sup>11</sup>.

Tous ces défauts ont fait l'objet de réparations, mais combien n'ont pas encore été découverts ?

**Le risque de non-tenu au séisme concerne également la digue qui sépare la centrale du canal de Donzère-Mondragon, dans lequel circulent jusqu'à 2000 m<sup>3</sup> d'eau par seconde. Si cette digue venait à rompre, la plate-forme de la centrale, située six mètres en-dessous du niveau d'eau, serait alors inondée. Interrogé, l'ancien président de l'ASN, Pierre-Franck Chevet, indique qu'une telle éventualité pourrait conduire à un accident de type Fukushima.<sup>12</sup>**

<sup>8</sup> <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Anomalie-generique-Le-refroidissement-des-reacteurs-ne-sera-plus-assure-en-cas-de-seisme-important>

<sup>9</sup> <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Tricastin-Le-circuit-d-alimentation-en-eau-des-4-reacteurs-n-aurait-pas-resiste-a-un-seisme>

<sup>10</sup> <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Tricastin-Le-systeme-contrôle-commande-du-reacteur-1-n-etait-pas-suffisamment-resistant-aux-seismes>

<sup>11</sup> <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Tricastin-Les-circuits-de-refroidissement-des-4-reacteurs-n-auraient-pas-resiste-a-un-seisme>

<sup>12</sup> Cité dans Nucléaire, danger immédiat, de Thierry Gadault et Hugues Demeude, Enquête Flammarion, 2018.

Malgré des demandes répétées de l'ASN, EDF a mis plus de 10 ans pour se préoccuper sérieusement de la tenue au séisme majoré de sécurité de cette digue. Il aura fallu que l'ASN ordonne la mise à l'arrêt de la centrale, en septembre 2017, pour que les travaux nécessaires soient réalisés. Suite à cette négligence, les associations ont déposé plainte fin 2018<sup>13</sup>. Encore aujourd'hui, on peut douter que les travaux effectués garantissent la tenue effective de la digue. Par ailleurs, on peut s'interroger sur une éventuelle dégradation de la tenue de la digue suite au séisme du Teil.

### Risque d'inondation

Une rupture de la digue en cas de séisme pourrait entraîner l'inondation du site. Toutefois, le risque pourrait aussi venir d'ailleurs. Le 13 septembre 2018, l'émission d'Envoyé Spécial *Barrages, le scénario catastrophe* a fait état d'un document interne à EDF, consulté par le réalisateur, étudiant les conséquences potentielles de la rupture du barrage de Vouglans, dans l'Ain. Si celui-ci venait à rompre, une vague de plus de 10 mètres de haut déferlerait dans la vallée du Rhône, rencontrant les centrales situées sur sa route. Selon ces informations, des postes électriques pourraient être inondés et la prise d'eau obturée, mettant en danger le refroidissement de la centrale.

### Fortes chaleurs

À l'été 2019, de nouveaux records de température ont été battus dans le sud de la France. Avec le changement climatique, les canicules deviennent plus fréquentes et plus intenses. Or les locaux où sont situés certains matériels importants présentent déjà des températures limites et risquent la surchauffe. Dans son avis précisant les conditions pour la prolongation du fonctionnement des réacteurs au-delà de 40 ans, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire considère que **la démonstration de la tenue aux canicules des diesels de secours du réacteur 1 du Tricastin n'est pas encore apportée**<sup>14</sup>. Il estime également qu'il n'est pas démontré que les réacteurs de 900 MW, comme ceux du Tricastin, pourraient faire face à certaines situations (comme par exemple une perte totale d'alimentation électrique) dans des conditions de température élevée. EDF n'entreprendra d'études thermiques qu'en 2021. Entre-temps, Tricastin 1 continue de fonctionner...

### Un environnement dangereux

La centrale du Tricastin est implantée au sein d'un des plus gros complexes nucléaires d'Europe, à proximité des usines d'enrichissement de combustible nucléaire de Pierrelatte et de plusieurs autres installations à vocation militaire. En cas d'accident grave sur l'une de ces usines nécessitant évacuation, la centrale pourrait aussi être concernée, et réciproquement.

### Quid des risques d'agression ?

Nous n'aborderons pas ici les risques d'agression volontaire, qui ne doivent pour autant pas être occultés. On notera cependant que les piscines abritant le combustible nucléaire usé du Tricastin - comme toutes celles de l'ensemble du parc nucléaire - ne sont pas bunkérisées. Une chute d'avion de ligne sur ces piscines aurait des conséquences catastrophiques.

<sup>13</sup> Voir le communiqué du Réseau "Sortir du nucléaire" : <https://www.sortirdunucleaire.org/Gestion-calamiteuse-du-defaut-de-resistance-au>

<sup>14</sup> <https://www.irsn.fr/fr/expertise/avis/2020/documents/mars/avis-irsn-2020-00053.pdf>

# ➤ ➤ **En cas d'accident, quelle réponse** **des autorités et d'EDF SA ? ➤ ➤**

**Alors que les facteurs accidentels se cumulent, la portée d'un accident ou d'un rejet grave de radioactivité pourrait être accrue par le comportement d'EDF et des autorités.**

## **Un industriel opaque**

EDF est tenu par la loi de déclarer « dans les meilleurs délais » les problèmes survenus à l'Autorité de sûreté nucléaire. On remarque cependant une tendance générale à en minimiser l'ampleur et à les annoncer tardivement. Ainsi, à l'été 2013, la centrale du Tricastin a mis plus d'un mois à déclarer dans les formes la contamination des eaux souterraines de la centrale par du tritium. En 2017, il lui a fallu près de 5 mois pour l'avertir de la non-tenue au séisme de la digue protégeant la centrale !

L'information vers le grand public est encore plus lacunaire, les problèmes étant systématiquement euphémisés (la pollution des eaux souterraines au tritium en 2013 ayant ainsi été qualifiée de « marquage » ou de « légère infiltration »). Les informations minimalistes sur les incidents sont noyées au milieu de campagnes de communication visant à présenter la centrale comme un acteur soucieux de développement durable et de lien social (comme l'organisation d'ateliers pour enfants sur le site, confiée au prestataire en communication Rouge Vif Junium).

Aucune information n'est délivrée aux riverains lorsque des opérations à risque sont entreprises, comme cela fut le cas lors du décrochage de l'assemblage de combustible bloqué en février 2019. Quant aux demandes d'information émanant des associations, elles font l'objet de réponses laconiques et systématiquement tardives.

## **Des autorités bien trop confiantes**

Dans cette région sur-nucléarisée (centrales du Tricastin et de Cruas, complexe nucléaire de Pierrelatte, usine de combustible de Romans-sur-Isère), les instances officielles et les élus locaux ne semblent pas saisir l'étendue du risque, quand ils ne prennent pas carrément la défense de l'industrie !

Lors de l'épisode de la barre de combustible coincée, les services de l'État n'ont pas cru nécessaire de délivrer une information aux populations. Aucune réponse des autorités, à ce jour, n'est parvenue aux associations. Et aucun élu local n'a réagi.

## **En cas d'accident, des mesures dérisoires**

Le risque d'accident, pourtant on ne peut plus réel, apparaît comme un impensé. Récemment élargi à 20 km autour de la centrale, le nouveau périmètre du Plan Particulier d'Intervention n'est toujours pas pris en compte. Les mesures prévues pour évacuer les populations apparaissent ridicules, au regard de l'étendue possible d'une contamination. Rappelons que le panache radioactif de Fukushima s'est étendu sur près de 200 km, et celui de Tchernobyl sur une partie importante de l'Europe !

Quant aux pastilles d'iode distribuées dans le seul périmètre du PPI, elles offrent une protection bien dérisoire. Elles ne protègent que contre la contamination à l'iode 131, pas contre les autres radioéléments. Par ailleurs, pour être efficaces, elles doivent être ingérées plusieurs heures avant le passage du panache radioactif. Au vu de l'opacité pratiquée par EDF, on peut douter que l'information soit diffusée à temps !

***La gestion chaotique des crises sanitaires récentes (incendie de l'usine Lubrizol, épidémie de Covid-19) a mis en lumière la difficulté des autorités à communiquer de façon transparente, prendre la mesure de la gravité de la situation et y répondre de façon adéquate. Ceci augure mal de la gestion d'un accident nucléaire.***

***Les risques générés par la centrale du Tricastin (et également par les autres installations nucléaires !) doivent faire l'objet d'une prise de conscience sérieuse et réelle.***

***En l'état actuel, ils justifient d'ores et déjà la mise à l'arrêt de la centrale. Au vu de cette situation, il est inenvisageable que les réacteurs du Tricastin voient la poursuite de leur fonctionnement autorisée pour dix années supplémentaires.***